

Fusions de communes : objectif peu considéré

Se munir d'une nouvelle politique d'assainissement des finances cantonales est un choix certes, politique mais parfois peu objectif.

La mesure prise par le Gouvernement de redéfinir les tâches du Service des communes pénalise prioritairement le processus des fusions de communes.

Suite au départ en retraite du titulaire, il est prévu de réduire le poste du chef du service des communes de 20% .

Cette décision est peu appropriée dans la balance politique du Gouvernement qui en parallèle s'octroie l'objectif d'accélérer le processus de fusions sur le territoire jurassien.

Dans la dynamique actuelle où l'on sollicite les communes à créer des groupes de travail dont le mandat s'oriente vers l'élaboration de nouvelles fusions, il nous paraît peu cohérent qu'en contrepartie, ces mêmes communes se voient péjorées d'un support indispensable suite à une diminution du temps de travail du principal acteur.

Sachant que le travail reste considérable et que la mission est loin d'être acquise, nous demandons au Gouvernement :

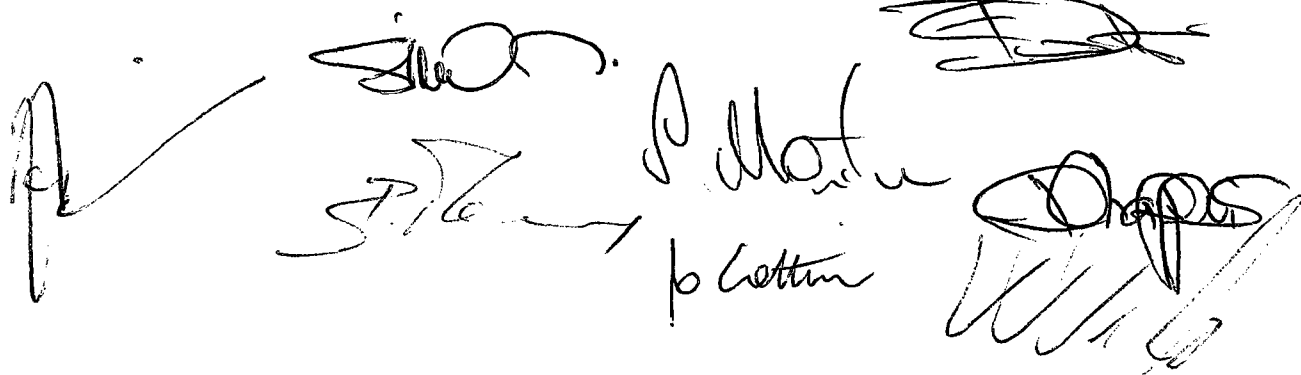
S'il mesure dans sa globalité les considérants d'une telle décision ?

Et de surcroît, si cette réduction de poste de 20% sera réalisée comme prévue au printemps 2009 ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 26 novembre 2008

Groupe PCSI
Françoise Cattin

A collection of handwritten signatures and initials in black ink, likely representing the members of the PCSI group mentioned in the text. The signatures are varied in style, with some being more legible than others. One signature appears to be 'Françoise Cattin'.